



Dispositif d'accueil adapté pour les élèves intellectuellement précoces (EIP) au collège Jules Verne à Nantes

Du 23/04/2018 au 06/06/2018

Le dispositif d'accueil adapté pour les élèves intellectuellement précoces se poursuivra au collège Jules Verne à Nantes durant l'année 2018-2019. L'affectation à la rentrée de septembre 2018 concernera exclusivement les élèves entrant en classe de 4^e.

- Les parents intéressés doivent adresser, **avant le 6 juin 2018**, le dossier de demande d'inscription à la :
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire Atlantique (DSDEN 44)
Service DIVEL 2 - BP 72616 –
44326 Nantes cedex 3,

Avec l'ensemble des documents ci dessous :

- le dossier de demande d'inscription comprenant les avis argumentés :
 - du professeur principal,
 - du chef d'établissement
 - du médecin scolaire de l'établissement (sous pli confidentiel qui sera ouvert par un médecin)
- une copie éventuelle du PAI en cours.
- tous les bulletins trimestriels depuis l'entrée au collège
- une lettre de la famille argumentant la démarche
- un courrier personnel du jeune
- le compte rendu d'un examen psychologique de développement de moins de 3 ans et des tests afférents, (sous pli confidentiel qui sera ouvert par un psychologue).
- Et tout autre bilan médical ou paramédical utile à la compréhension de la situation (sous pli confidentiel)

Une commission d'affectation **se réunira le 14 juin 2018** pour étudier l'ensemble des demandes.

Pour les élèves retenus, un entretien au collège Jules Verne sera proposé aux familles.

Précisions concernant les enseignements linguistiques : Langue Vivante 1 Anglais Obligatoire.

Thématique :

Orientation - intégration des jeunes

Contact :

DIVEL 2 - 02 51 81 69 16
divel4-44@ac-nantes.fr

M.A.J. le 23/04/2018

À télécharger

- . Communiqué EIP
- . **Dossier d'inscription 2018 / 2019**

Destinataires

- . Personnels de direction
- . Secrétaires de direction

Pour information :

- . IEN et secrétaire de circonscription
- . Parents d'élèves